



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 19 février 2018 à 20 heures 00 minutes
Mairie

Présents :

M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

Procurator(s) : Mme DION Nathalie donne pouvoir à M. BARRAULT Serge.

Absent(s) : M. MONTOUX François.

Excusé(s) : Mme DION Nathalie.

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Serge.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 15 janvier 2018.

**2018-004 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2018-001 DU 15 JANVIER 2018
DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2018
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AUX ATELIERS TECHNIQUES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-001 du 15 janvier 2018 relative à la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. de 2018 concernant le projet de construction d'une annexe aux ateliers techniques.

Vu le courrier de Madame la Préfète en date du 25 janvier 2018,

Considérant qu'il y a des travaux à ajouter afin de finaliser cette construction,

Considérant le coût du projet estimé à 26 443,87 € H.T. (soit 31 732,64 € T.T.C).

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à solliciter cette subvention selon le plan de financement suivant :

Subvention Etat (DETR) (30 %)	7 933,16 €
Subvention ACTIV'3 (Département) (40%)	10 577,55 €
Autofinancement (fonds propres)	13 221,93 €
TOTAL GENERAL	31 732,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- modifie la délibération n° 2018-001 du 15 janvier 2018 telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

**2018-005 CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT CNP ASSURANCES ENTRE LE CENTRE DE
GESTION DE LA VIENNE ET LA COMMUNE D'ASLONNES**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de gestion du contrat d'assurance, relatif aux obligations statutaires du personnel de la commune d'Aslonnes, entre la Mairie d'Aslonnes et le Centre de Gestion de la Vienne, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017 avec renouvellement par tacite reconduction, et moyennant une rémunération de 6 % du montant réglé de la cotisation d'assurance.

2018-006 SUPPRESSION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (27 h)

Compte tenu du départ en retraite de l'adjoint technique depuis le 1^{er} août 2017, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 21 novembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1 - La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires au service technique.
- 2 - De modifier comme le tableau des emplois.

2018-007 DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE

Par délibération n° 2017-050 en date du 22 juin 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « impasse des Coteaux lieu-dit « Laverré » en vue de sa cession à Monsieur Sébastien PIN et Madame Carole BRAUN.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 décembre 2017 au 02 janvier 2018 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désaffecter une partie du chemin rural dit "impasse des Coteaux" à Laverré, d'une contenance de 0 a 65 ca en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2018-008 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES DE FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Patinoire	6,00 €
	Laser Games	13,00 €
	Air Jump	12,00 €

2018-009 CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES CLOCHES ET HORLOGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte un nouveau contrat d'entretien des installations électriques des cloches et horloge de l'église en remplacement de l'actuel obsolète, avec la S.A.S. GOUGEON pour un montant d'abonnement annuel de 188,00 € H.T., reconductible par reconduction expresse et par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

2018-010 CONVENTION D'UTILISATION D'UN LOCAL TECHNIQUE PAR L'ARANTELE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention, accepte une proposition de convention d'utilisation d'un local technique à titre gracieux à l'association l'ARANTELE pour sa section « Rucher collectif de l'Arantelle », pour une période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée qu'après étude de marché réalisée, il a retenu l'offre d'un producteur local de viande pour les repas de la cantine scolaire,
- relate la réunion avec la gendarmerie à La Communauté de Communes des Vallées du Clain relative à la mise en place d'un dispositif de "voisins vigilants",
- fait part de l'avancement de l'élaboration du P.L.U.i.,
- informe les membres du conseil que lors de la prochaine séance prévue le lundi 19 mars 2018 à 20 h seront présentés les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats de 2017 du

budget de la commune et des budgets annexes ainsi que les prévisions de dépenses d'investissement pour 2018, et qu'une réunion supplémentaire aura lieu le jeudi 29 mars 2018 pour le vote des budgets 2018,

- propose que la commission des finances se réunisse le lundi 12 mars 2018 à 17 h 45 afin d'étudier les projets de budgets pour 2018,
- fait part de l'estimation faite par la Société A2I relative au coût de réalisation des travaux de voirie pour 2018,
- donne des précisions sur les compteurs électriques LINKY,
- demande que la commission communication prépare un flash d'informations en direction des administrés,
- propose l'élaboration d'un livret d'accueil communal d'informations comprenant un agenda pour l'année 2019.

Fait à ASLONNES, le 20 février 2018

Le Maire,
Roland BOUCHET

